

GRILLE TARIFAIRE

REGIMES DES RETRAITES

RETRAITE		Cotisation totale en % PMSS (1)	aide mensuelle (2)	cotisation mensuelle après déduction de l'aide
REGIME 1	- retraité seul *	1.80%	15 €	46.70 €
	- retraité* + conjoint	3.60%	15 €	108.41 €
REGIME 2	- retraité seul *	2.10%	15 €	56.99 €
	- retraité* + conjoint	4.20%	15 €	128.98 €
REGIME 3	- retraité seul *	3.04%	15 €	89.21 €
	- retraité* + conjoint	6.08%	15 €	193.42 €
OU				
REGIME 3 si salaire inférieur au PMSS (3)	- retraité seul *	2.35% du salaire	15 €	en fonction du salaire
	- retraité* + conjoint	4.70% du salaire	15 €	en fonction du salaire
Cotisation supplémentaire si vous souhaitez maintenir votre adhésion au régime surcomplémentaire (4) :				
REGIME SURCOMPLEMENTAIRE au régime 3	- retraité seul *	0.09%	-	3.09 €
	- retraité* + conjoint	0.18%	-	6.17 €

(*) avec ou sans enfant à charge

(1) le Plafond Mensuel Sécurité Sociale 2021 est fixé à 3428 €.

(2) : aide issue de la cotisation intergénérationnelle payée par les actifs

(3) : Si votre salaire annuel brut était inférieur à 41 136 € en 2020, votre service du personnel doit compléter la zone prévue à cet effet sur votre bulletin d'adhésion

(4) : Uniquement si vous avez adhéré au régime 3 et à la condition d'avoir été affilié à la surcomplémentaire durant votre activité avant votre départ en retraite.